

Ontario.—La gestion des ressources forestières de la province se fonde sur la *Crown Timber Act*, et la zone d'aménagement sert de superficie administrative de base. Pour chaque zone d'aménagement, on dresse un plan d'après le *Manual of Management Plan Requirements*, plan que l'on propose ensuite au ministre des Terres et Forêts. Toutes les activités forestières prévues durant la période d'exploitation,—coupe, reboisement et entretien,—figurent en détail dans le plan d'exploitation qui fait partie du plan d'aménagement et en assure la bonne exécution. Les plans d'aménagement sont revus tous les 20 ans à l'aide de données à jour (photographies aériennes récentes et nouvel inventaire forestier). Le nombre de zones d'aménagement peut être modifié lors de la révision du plan, en raison de l'abandon ou de nouvelles acquisitions de permis de coupe et en raison de la division ou de la fusion de certaines zones. En 1962, 204 zones d'aménagement, classées suivant l'appartenance et les droits de coupe, ont été reconnues: 78 zones de la Couronne, 79 zones relevant de sociétés concessionnaires, 42 zones forestières visées par une entente, et cinq zones de pépinière. Les 78 zones d'aménagement de la Couronne, dont les plans sont dressés par le ministère, occupent 53,829,120 acres; parmi ces zones, une était aménagée suivant un plan révisé, 14 faisaient l'objet d'une révision de plan et 63 fonctionnaient en vertu des plans initiaux. Les 79 zones relevant des sociétés concessionnaires qui en ont établi le plan couvrent 63,991,680 acres; 67 d'entre elles fonctionnent en vertu de plans d'aménagement approuvés et 12 sont en révision ou font l'objet d'une première étude. Les plans des 42 zones forestières visées par une entente seront établis par le ministère sur une période de huit ans. Les plans des cinq forêts adjacentes aux pépinières exploitées par le ministère, couvrent environ 9,000 acres et seront établis par le ministère aux termes du programme d'inventaire.

Sur les terres de la Couronne, 90 projets d'aménagement ont été exécutés sur une superficie brute de 23,218 acres en 1962. Ces travaux étaient destinés à assurer un reboisement satisfaisant à la suite de travaux d'abattage ou à améliorer la croissance et la qualité des jeunes peuplements. En outre, 23 projets d'aménagement, couvrant 1,304 acres, ont été exécutés par de jeunes gardes forestiers durant leur formation d'été. Au cours de l'année, sur les terres de la Couronne et dans les forêts visées par une entente, 30,932,000 arbres ont été plantés sur 49,303 acres, et l'on a entrepris des travaux d'ensemencement à l'aide de deux hélicoptères sur 255 acres. Des travaux d'aménagement se sont effectués sur 7,759 acres de 37 forêts visées par une entente, notamment l'abattage, l'éclaircissage, l'élagage, le raclage et le cernement. En plus de la main-d'œuvre régulière, plus de 6,000 jours-homme fournis par les détenus de trois camps à sûreté minimum (voir pp. 423-424) ont été consacrés aux travaux d'aménagement des peuplements dans les forêts de la Couronne et dans celles visées par une entente.

Le volume du bois de toutes essences coupé sur les terres de la Couronne au cours de l'année terminée le 31 mars 1962 a été inférieur d'environ 1 million de pieds cubes à celui de l'année financière précédente, soit une diminution de 4 p. 100 pour la coupe des résineux et de 1.4 p. 100 pour la coupe des feuillus. Le volume de bois à pâte primaire coupé (épinette, sapin baumier et pin gris) s'est accru d'environ 4,400,000 pieds cubes. Une baisse générale du bois à pâte coupé tient à une diminution des coupes d'autres résineux.

En 1962, la province a continué ses recherches forestières sur les caractéristiques et rapports de croissance dans ses peuplements d'essences principales en vue d'établir des pratiques propres à assurer le maximum de production. Le programme de recherches sur les emplacements a continué d'assurer un cadre approprié à l'aménagement des forêts, grâce à la classification et la cartographie de diverses combinaisons de profil, sol et climat, et à la cotation de ces combinaisons par rapport à la croissance des arbres. On a mis à l'épreuve la possibilité d'appliquer cette classification à l'utilisation rationnelle des terres. Les croisements de variétés se sont poursuivis en vue d'obtenir du pin blanc résistant à la maladie et des peupliers de croissance rapide et de belle forme. Des expériences ont été exécutées afin d'améliorer les techniques de plantation des arbres et d'exploitation des pépinières. On a également fait des études volumétriques concernant la croissance, le rendement et l'adoption possible de nouvelles méthodes de mesurage des billes. D'autre